

Commune de
SAINT CHRISTOL D'ALBION
(Département de Vaucluse - 84390)

Déclaration de projet important mise en compatibilité n°2 du PLU

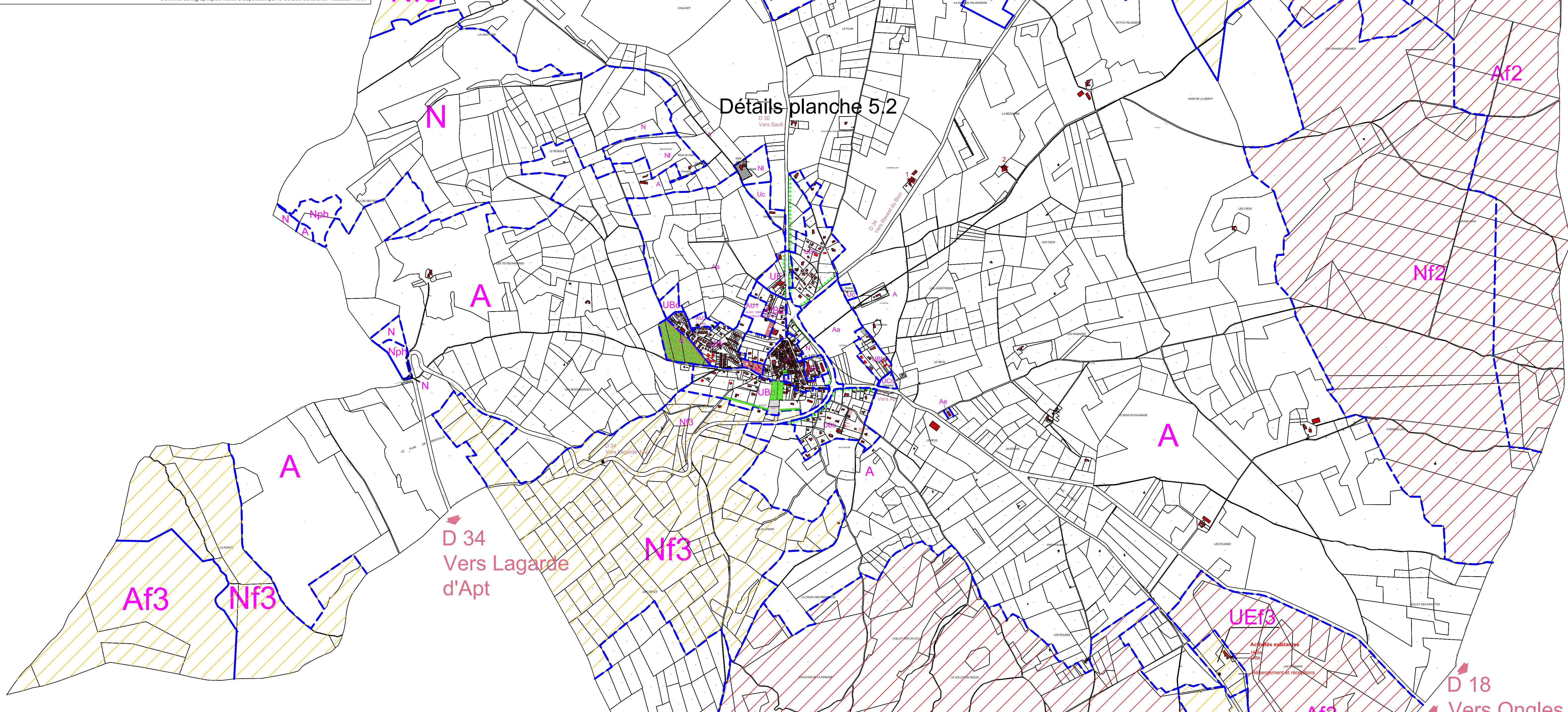
Dossier d'enquête publique

5.1 Document graphique Echelle : 1 / 10 000
Ensemble de la commune

Zonage - Marges de recul - Emplacements réservés

	Prescription	Arrêté	Mise à l'enquête	Approbation
Elaboration du PLU	18 / 11 / 2012	21 / 06 / 2013	14 / 10 / 2013	20 / 02 / 2014
Révision préalable n°1	20 / 06 / 2014	24 / 09 / 2014	04 / 11 / 2014	22 / 12 / 2014
Révision préalable n°2	02 / 10 / 2020	29 / 04 / 2021	23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Révision préalable n°3	02 / 10 / 2020	29 / 04 / 2021	23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Modification n°1			23 / 09 / 2021	16 / 12 / 2021
Mise en compatibilité n°1	02 / 10 / 2020		07 / 11 / 2022	09 / 02 / 2023
Mise en compatibilité n°2	14 / 09 / 2023			

Atelier d'élaboration Michel LACROZE et Stéphane VERNIER
6, Place de la Poste 30151 PUJAUF
tel : 04 90 26 39 35 atelier@lacroze.fr
Origine cadastrale - Droit de l'Etat réservé
Données cartographiques mises à disposition par le Conseil Général de Vaucluse - AXIT



Légende

Périmètre de zone : Secteur soumis au risque incendie moyen
 Secteur soumis au risque incendie fort

Limite communale : Limite communale

Espace boisé classé à créer ou à conserver au titre des articles L.113-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Espace libre - non aedificandi : Transparences paysagères ou hydrauliques

Plantations d'alignement à créer dans les emprises publiques

Emplacement réservé pour équipement public ou voie à créer, aménager avec numéro de référence de l'opération qui renvoie à la liste des emplacements réservés.

Reculage des constructions par rapport à l'axe de la voie

Zone de raccordement des voies de desserte interne et accès

★ Bâtiments agricoles qui, en raison de leur intérêt architectural ou patrimonial, peuvent faire l'objet d'un changement de destination, dès lors que ce changement de destination ne compromet pas l'exploitation agricole (Articles L.151-11 2° du code de l'urbanisme)

DEFINITIONS DES ZONES

UA : zone urbanisée correspondant au centre du village objectif, préservation du patrimoine, règles architecturales, ... secteurs UAa et UAb comportant des dispositions particulières

UB : zone urbanisée, vocation multiple développement du village, habitat pavillonnaire

UC : zone urbanisée, vocation équipements publics

UE : zone urbanisée, vocation activités artisanales et commerciales secteur UEf, soumis au risque feux de forêt

AU1 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat opérationnelle sous forme d'opération d'aménagement d'ensemble proposition d'aménagement,

AU2 : zone à urbaniser, à vocation principale d'habitat fermée momentanément à l'urbanisation

A : zone à vocation agricole secteur Aa : paysager, où toute construction est interdite secteur Ae : Secteur de Taille et de Capacité Limitées (STECAL) à vocation économique secteur Af soumis au risque feux de forêt

N : zone naturelle en partie boisée, elle comporte des EBC On autorise l'aménagement et l'extension mesurée des constructions secteur Nf soumis au risque feux de forêt secteur Ni pour l'implantation d'équipements de loisirs secteurs Nph : centrales photovoltaïques au sol

Liste des emplacements réservés

N°	Destination	Bénéficiaire	Référence cadastrale	Superficie approximative (m²)
1	Création d'un espace public Mise en valeur du moulin	Commune	Section R 291 - 656 656 - 685 686 - 776 - 777	5 552
2	Aménagement d'un espace public boisé et réalisation de places de stationnement le long de la voie	Commune	Section R 311 703 à 708	31 857
3	Élargissement d'un chemin communal quartier les fourches	Commune	Section O 411 - 4270 - 438p - 439p	261
4	Élargissement du chemin communal et réalisation de places de stationnement le long de la voie	Commune	Section O1 393p - 4140 - 423p	411
5	Aménagement d'un espace public paysager	Commune	Section F 684p	1 755
TOTAL				39 836